

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7399662901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7399662901>

Cette annonce a été mise en ligne le **14 mars 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

SELARL LEXCAP
Cabinet d'Avocats
Maître Antoine PINÇON
Siège social : 4 rue du Quinconce - 49100 ANGERS

SYMPLIF.AI
Société par Actions Simplifiée au capital de 13 000 euros
Siège social : La Villa Angers French Tech
8, Place Monseigneur Rumeau
49100 ANGERS
RCS ANGERS

Suivant ASSP en date du 13 mars 2025, il a été constitué la société suivante :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DENOMINATION : SYMPLIF.AI

SIEGE : La Villa Angers French Tech - 8, Place Monseigneur Rumeau - 49100 ANGERS

OBJET :

- Le développement et l'édition de logiciels informatiques,
- L'achat, la vente, la négociation, l'importation, l'exportation, la distribution, la représentation, la location de tout produit concernant les systèmes informatiques, péri-informatiques et de télécommunications par tout moyen existant ou à venir,
- L'achat, la vente, la location de tout produit par le biais de services en ligne et la maintenance de tous matériels,
- L'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités,
- L'exécution de toutes formes de prestations de services telles que l'assistance, conseil, étude, analyse et recherche et toutes autres activités d'intermédiaires liées ou non à ces investissements intellectuels ou pécuniaires, de nature administrative, comptable, technique, juridique, financière et d'ingénierie.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 13 000 euros

PRESIDENT : Monsieur Guillaume HUYNH-BA,
demeurant 3, Impasse Roche Marotte - 49130 Les Ponts
De Cé

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Silvio CASAGRANDE,
demeurant 2 passage Voltaire - 92800 PUTEAUX

TRANSMISSION DES ACTIONS : Lorsque la société ne
comprend qu'un seul associé, la transmission des actions
est libre et sans agrément. En cas de pluralité d'associés,
toutes les transmissions sont soumises à l'agrément des
associés, donné par décision collective extraordinaire à
laquelle prend part l'associé cédant.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé a le droit de participer aux décisions
collectives du moment que ses titres de capital sont
inscrits à son nom à la date, selon le cas, de l'assemblée,
de l'envoi des documents en vue d'une consultation
écrite ou de l'acte. Il peut se faire représenter par un autre
associé exclusivement. Le droit de vote attaché aux titres
de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils
représentent et chaque titre de capital donne droit à une
voix.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
d'ANGERS.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex